

# FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

4 juillet 2014

---

Résumé des coprésidents  
Réunion du Comité du Fonds pour les technologies propres  
26 juin 2014

## Coprésidents

M. Marco Aurélio S. Araújo (Brésil)  
Mme Kate Hughes (Royaume-Uni)

**POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR            OUVERTURE DE LA SEANCE**

1. La séance est ouverte par les coprésidents, M. Marco Aurélio S. Araújo, membre suppléant du Comité du CTF représentant le Brésil, et Mme Kate Hughes, membre du Comité du CTF représentant le Royaume-Uni.

**POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR            ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2. Le Comité du Fonds fiduciaire a adopté l'*Ordre du jour provisoire* présenté dans le document CTF/TFC.12/1/Rev.1.

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR            RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL DU CTF**

3. Le Comité du CTF, après avoir examiné le document CTF/TFC.13/3, *Rapport d'activité semestriel du CTF*, prend note des progrès de l'action du CTF. Le Comité se félicite de l'aperçu stratégique du CTF présenté par le rapport ainsi que l'analyse de l'évolution des projets approuvés. Le Comité note avec satisfaction la récente accélération de la préparation et de l'approbation des projets.

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR            RAPPORT SUR LES RISQUES LIES AU FONDS FIDUCIAIRE DU CTF**

4. Les participants à la réunion du Comité du CTF, après avoir examiné le document CTF-SCF/TFC.12/5, *Rapport sur les risques liés aux fonds fiduciaires du CTF et du SCF*, daté du 17 juin 2014,

- a) prennent note des avancées de la mise en œuvre du cadre de gestion des risques et de la mise à jour des risques de niveau 1, et
- b) décident d'appliquer les mesures suivantes proposées dans le rapport afin d'atténuer les risques mis en évidence.

*Gestion des risques, problème n° 1 : Baisse de la marge entre le revenu net prévu du CTF et les pertes prévues au titre de créances douteuses*

5. Le Comité demande à l'Administrateur travaillant avec les BMD d'affiner les taux de pertes prévues et les hypothèses de rendement des investissements du secteur privé dans le modèle de flux de trésorerie du CTF et de communiquer le modèle actualisé aux contributeurs au plus tard le 31 août 2014. Les participants à la réunion demandent également aux banques multilatérales de développement de fournir les taux de rendement escomptés des prises de participation si disponibles à ce stade et les planchers de prix pour les autres instruments financiers lorsqu'elles soumettent des propositions de programmes ou de projets pour approbation de financement.

6. Le Comité décide de fixer un objectif pour la marge entre le revenu net prévu du CTF et les pertes prévues au titre de créances douteuses et demande à l'Administrateur, en consultation avec l'Unité administrative des CIF et les BMD, de proposer un objectif spécifique et de dire

comment et quand un tel objectif pourrait être atteint pour examen par le Comité à sa réunion de novembre 2014.

7. Le Comité prie en outre l'Administrateur d'étudier les moyens d'accroître les revenus des investissements tout en protégeant le principal du Fonds fiduciaire et d'informer le Comité des options possibles lors de sa prochaine réunion.

*Gestion des risques, problème n° 2 : Insuffisance potentielle de financement pour le CTF*

8. Le Comité demande à l'Unité administrative des CIF, aux BMD et à l'Administrateur de poursuivre leur gestion active de la réserve de projets, du portefeuille et du calendrier de contribution de manière à éliminer ou minimiser tout impact négatif sur la disponibilité de financements du CTF pour les projets.

9. Le Comité demande à l'Unité administrative des CIF et aux BMD de proposer au Comité pour approbation des critères permettant d'éliminer des idées de projet de la réserve de projets du CTF, lorsque ces idées de projet ne parviennent pas à l'étape d'approbation par la BMD dans un délai raisonnable.

#### **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR            PROGRAMMES DÉDIÉS AU SECTEUR PRIVÉ – PHASE II**

10. Le Comité du Fonds fiduciaire a examiné le document CTF/TFC.13/5, intitulé *Programmes dédiés au secteur privé – Proposition au titre de la phase II*, et salue les travaux menés par l'Unité administrative des CIF et le Comité des BMD pour élaborer les propositions qu'il contient.

11. Le Comité approuve les propositions de programme ci-après et demande aux BMD de procéder à l'élaboration de sous-programmes et projets pour chaque programme dans les pays du CIF conformément aux directives opérationnelles pertinentes du CTF :

- a) Le développement à grande échelle des deux programmes approuvés au titre de la phase I du PDSP, à savoir le programme ***Énergies renouvelables à grande échelle*** axé sur l'énergie géothermique à grande échelle, pour un montant indicatif maximum de 120 millions de dollars, et le programme ***Mini-réseaux d'énergie renouvelable et production d'électricité distribuée***, pour un montant indicatif maximum de 53,5 millions de dollars.
- b) Le ***Programme de financement mezzanine sur le changement climatique***, pour un montant indicatif maximum de 35 millions de dollars.
- c) L'ajout de deux nouveaux sous-programmes au titre du ***Programme sur les énergies renouvelables à grande échelle***, axés sur ***les premières phases de la production privée d'énergie renouvelable***, pour un montant indicatif maximum de 35 millions de dollars, et sur ***l'électricité***

*photovoltaïque solaire*, pour un montant indicatif maximum de 95 millions de dollars.

- d) L'ajout d'un nouveau programme, le *Programme sur la maîtrise de l'énergie et l'auto-provisionnement en énergie renouvelable*, pour un montant indicatif maximum de 20 millions de dollars.

12. Le Comité rappelle que le CTF dispose d'une réserve de projets et que l'approbation des financements du CTF par le Comité dépend de la présentation de propositions de projet et de programme de qualité et de la disponibilité des ressources. Le Comité demande aux banques multilatérales de développement de travailler en étroite collaboration avec les pays concernés à l'élaboration des programmes, tel que prévu dans les principes généraux, les objectifs et les lignes directrices opérationnelles du PDSP approuvés en octobre 2013.

13. Si les activités prévues d'une proposition de projet ou de programme dans un pays jugé comme présentant un risque modéré ou élevé de surendettement, la BMD est invitée à procéder à une analyse macroéconomique pour déterminer si ce projet ou programme CTF a un impact sur la soutenabilité de la dette du pays. Cette analyse devrait être incluse en annexe lorsque la proposition de projet ou de programme est soumise pour approbation de financement au titre du CTF.

14. Le Comité demande à l'Unité administrative des CIF et aux BMD d'inclure des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes dédiés secteur privé dans les rapports d'activité semestriels du CTF.

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR            PLAN D'INVESTISSEMENT REVISE AU TITRE DU CTF POUR  
LE PROGRAMME MENA-CSP**

15. Le Comité du Fonds fiduciaire a examiné le document CTF/TFC.13/6, *Plan d'investissement révisé au titre du CTF pour le programme MENA-CSP* (juin 2014), soumis par l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, la Libye, le Maroc et la Tunisie, en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAfD) et le Groupe de la Banque mondiale, et prend note des informations sur l'avancement de la mise en œuvre des projets et programmes financés par le CTF ainsi que des révisions qu'il est proposé d'apporter au *Plan d'investissement au titre du CTF pour le programme MENA-CSP*, à savoir :

- a) l'augmentation de l'allocation indicative au titre du CTF, portée de 660 millions de dollars (le montant approuvé par le Comité du Fonds fiduciaire lors de la dernière révision, en mai 2013) à 750 millions de dollars (le même montant que dans la version initiale du *Plan d'investissement au titre du CTF pour le programme MENA-CSP* approuvée en décembre 2009) ;
- b) l'inclusion de la Libye à titre de nouveau pays participant au programme (en plus de l'Égypte, de la Jordanie, du Maroc et de la Tunisie) et l'inclusion de l'Algérie (l'un des cinq pays participants initiaux) à titre de pays participant au volet d'assistance technique du programme ;

c) l'affectation ou la réaffectation du financement indicatif du CTF comme suit :

Pays	Financement du CTF (en millions de dollars)	Capacité des projets (en MW)
Égypte	123	100 (Komo Ombo)
Jordanie	50	jusqu'à 100 (avec PVC)
Libye	20	100
Maroc	197 238 50	160 (Noor I) 350 (Noor II et III) 100 (Phase II de Midelt ou de Tata)
Tunisie	62	50 (Akarit)
Assistance technique (Algérie, Égypte, Jordanie, Libye, Maroc et Tunisie)	10	
Total	750	960

16. Le Comité du Fonds fiduciaire approuve les révisions comme base de la poursuite de l'élaboration de propositions d'activités appelées à être financées par le CTF, sous réserve des observations formulées à la réunion ou soumises par écrit avant le 11 juillet 2014. Le Comité rappelle par ailleurs que l'approbation des financements au titre du CTF dépend de la présentation de projets ou de programmes de qualité. Le Comité du Fonds fiduciaire invite la BAfD et le Groupe de la Banque mondiale à travailler en étroite collaboration avec les pays participants de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) pour accélérer l'élaboration des projets afin que ceux-ci lui soient soumis pour approbation de leur financement dans les délais proposés.

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR                    PLAN D'INVESTISSEMENT RÉVISÉ DU NIGÉRIA AU TITRE DU CTF**

17. Le Comité a examiné le document CTF/TFC.13/7, *Plan d'investissement révisé du Nigéria au titre du CTF* (mai 2014), soumis par le Gouvernement du Nigéria en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAfD) et le Groupe de la Banque mondiale, et prend note des informations sur l'avancement de la mise en œuvre des projets et programmes financés par le CTF ainsi que des révisions qu'il est proposé d'apporter au *Plan d'investissement du Nigéria au titre du CTF*, à savoir :

- a) l'abandon du projet d'autobus rapides de Lagos (*Bus Rapid Transit Lagos Project*), dont l'allocation indicative au titre du CTF s'élève à 50 millions de dollars (Banque mondiale) ;
- b) l'abandon du projet d'appui aux transports publics par autobus (*Bus-Based Mass Transport Support Project*), dont l'allocation indicative au titre du

CTF s'élève à 50 millions de dollars (Banque mondiale) ;

- c) la réaffectation des 100 millions de dollars résultant de l'abandon des projets cités aux points a) et b) à un *Projet à grande échelle d'énergie solaire photovoltaïque* (Banque mondiale) ;
- d) la réduction de l'allocation indicative pour le *Programme d'intermédiation financière en faveur de la maîtrise de l'énergie et des énergies propres* (BAfD), portée de 50 millions de dollars à 25 millions de dollars ; et
- e) la réaffectation des 25 millions de dollars résultant de la réduction visée au point d) à un *Projet à grande échelle d'énergie solaire photovoltaïque* (BAfD) ;

18. Le Comité du Fonds fiduciaire approuve les révisions comme base de la poursuite de l'élaboration de propositions d'activités appelées à être financées par le CTF, sous réserve des observations formulées à la réunion ou soumises par écrit avant le 11 juillet 2014, et note que l'allocation indicative totale, après révision, correspond toujours à un financement de 250 millions de dollars au titre du CTF. Le Comité rappelle par ailleurs que l'approbation des financements au titre du CTF dépend de la présentation de projets ou de programmes de qualité. Le Comité invite la BAfD et le Groupe de la Banque mondiale à travailler en étroite collaboration avec le Nigeria pour accélérer l'élaboration des projets afin que ceux-ci lui soient soumis pour approbation de leur financement dans les délais proposés (soit d'ici le mois d'octobre 2014).

**POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR                      OPTIONS POUR L'EMPLOI DE NOUVEAUX FONDS  
POTENTIELS AU TITRE DU CTF**

19. Le Comité du Fonds fiduciaire du CTF décide de reporter l'examen du document CTF/TFC.13/8, *Options pour l'emploi de nouveaux fonds potentiels au titre du CTF*.

**POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR                      CLÔTURE DE LA SÉANCE**

20. La réunion s'est achevée le 26 juin 2014.